



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/60

Désignation coordinateur communal pour le recensement

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu en 2025.

Aussi, il convient de désigner un coordinateur communal et un suppléant.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Philippe PARISOT, coordonnateur titulaire et

Madame Nathalie BRISCHOUX, coordonnatrice suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Philippe PARISOT, coordonnateur titulaire
- Madame Nathalie BRISCHOUX, coordonnatrice suppléante

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE